



Cultivons ensemble une réussite durable



Convocation Assemblée Générale



Cher(e) Adhérent(e),

Vous êtes invités à l'Assemblée Générale Ordinaire et extraordinaire qui aura lieu le Lundi 3 Décembre 2018 à 10h, au siège de la coopérative.

Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint, une deuxième réunion se tiendra le **Vendredi 21 Décembre 2018 à 9h00** à la **salle des fêtes de MATHA**

ORDRE DU JOUR Assemblée Générale Ordinaire :

- Adoption du procès-verbal de la précédente Assemblée
- Rapport du Conseil d'Administration exercice 2017/2018
- Rapports du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes et du bilan au 30 Juin 2018
- Approbation des conventions réglementées
- Quitus aux Administrateurs
- Constatation de la variation du Capital Social
- Affectation des excédents 2017/2018
- Fixation de l'indemnité de temps passé aux Administrateurs
- Renouvellement du Tiers sortant des Administrateurs
- Fixation de l'indemnité de formation des administrateurs
- Adoption des modifications du règlement intérieur
- Pouvoirs pour formalités
- Questions diverses

ORDRE DU JOUR Assemblée Générale Extraordinaire :

- **Article 2** : Extension de zone géographique
- **Article 21** : Révision de la fourchette du nombre d'administrateurs
- Pouvoirs pour formalités

Tout associé coopérateur a la faculté, à partir du 15^{ème} jour précédent cette assemblée, de prendre connaissance au siège de la coopérative des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, du texte des résolutions proposées ainsi que du bilan, du compte de résultat et de ses subdivisions éventuelles, de l'annexe dudit exercice.



L'innovation en Agriculture passe t-elle par le retour de l'Agronomie ?

Intervention de Monsieur **BOURRIÉ Bruno**

À la suite de la réunion annuelle des Sociétaires, le Conseil d'Administration vous invite à participer au **cocktail déjeunatoire** qui sera servi vers **13h au complexe associatif de Matha**.

Pour une bonne organisation, nous vous remercions de retourner ce bulletin de participation ci-dessous avant **le 10 décembre 2018**.
Le **prix du repas** est fixé à **12 €**

Comptant vivement sur votre participation et vous remerciant de votre confiance, veuillez croire, cher(e) adhérent, en nos sentiments les plus dévoués.

Le Président
Philippe DOUBLET

Coupon réponse à envoyer avant le lundi 10 décembre 2018

Assemblée Générale Coop Agricole de Matha
Vendredi 21 décembre 2018

Adhérent n°

Nom :

Adresse :

Oui participera à l'Assemblée Générale

Oui participera au cocktail déjeunatoire

Non ne participera pas à l'Assemblée Générale

Non ne participera pas au cocktail déjeunatoire

Nombre de personnes

Date :

Signature :

À retourner par courrier ou par mail à direction@coop-matha.fr